



Berne, le 21 décembre 2016

Audition sur le projet de révision des directives 01/2014 « Habilitation des gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle » (« directives sur les gérants de fortune »)

Mesdames, Messieurs,

Introduite le 1^{er} janvier 2014, l'habilitation des gestionnaires de fortune actifs dans la prévoyance professionnelle par la CHS PP a une durée de validité limitée à trois ans. Une nouvelle demande d'habilitation doit donc être déposée avant l'échéance de ce délai de trois ans. C'est dans la perspective d'une deuxième série d'habilitation et en tenant compte de l'expérience acquise jusqu'ici que les directives ont été révisées. Les modifications sont réduites au minimum, car la future loi sur les établissements financiers prévoit notamment que les gérants de fortune seront placés sous la surveillance de la FINMA ou de nouveaux organismes de surveillance à créer.

Les adaptations projetées portent avant tout sur :

- des définitions uniformisées et reprises de celles figurant dans les nouvelles directives 01/2016 « Exigences à remplir par les fondations de placement » ;
- des précisions sur les conditions d'organisation de l'entreprise, ainsi qu'une formalisation de la pratique développée lors de la première série d'habilitation ;
- la concrétisation de la procédure d'habilitation et d'annonce des mutations.

La CHS PP a décidé d'ouvrir une procédure d'audition. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une audition ordinaire : il sera en effet renoncé à une publication des prises de position et de l'évaluation finale.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position éventuelle sous forme électronique à l'adresse info@oak-bv.admin.ch, d'ici le **27 janvier 2017**, avec la mention « prise de position sur les directives révisées sur les gérants de fortune dans la prévoyance professionnelle ».

Mme Lydia Studer, directrice suppléante et cheffe du secteur droit répondra volontiers à vos questions ; par courriel : lydia.studer@oak-bv.admin.ch ou par téléphone : 058 462 91 64.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**Commission de haute surveillance de
la prévoyance professionnelle CHS PP**

Pierre Triponez
Président

Manfred Hüsler
Directeur